

nos frontières et distribuer le courrier. Ces trois raisons tiennent toujours.

Je m'excuse, mais je n'accepte pas les raisons invoquées ce soir par le député de Cambridge, qui affirmait que nous n'avons pas les moyens de payer ces services, qu'ils ne sont pas souhaitables et qu'il s'agit d'une société d'État. S'il s'agit vraiment d'une société d'État, elle pourrait au moins respecter les dispositions de la loi actuelle, ce qu'elle refuse de faire.

Monsieur le Président, je n'accepte pas ces arguments, pas plus que mes collègues. Rien n'empêche la Société canadienne des postes de respecter la loi et d'agir comme une société d'État, une société du gouvernement du Canada. On ne parle pas de Purolator ou d'un fabricant de rondelles de hockey, mais bien d'une société publique, de la Société canadienne des postes. Voilà ce que moi et mes collègues attendons de cette société, mais surtout ce que les Canadiens attendent d'elle.

[Français]

Je félicite donc mon collègue.

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, étant donné que d'autres députés veulent parler, je serai bref. Je voudrais simplement mentionner que le projet de loi qui est piloté ce soir par l'honorable député de Restigouche—Chaleur résulte certainement de bonnes intentions. J'ai eu l'occasion d'écouter sa présentation au Sous-comité des affaires émanant des députés où il a présenté son projet de loi avec des arguments évidemment très convaincants.

Mais l'honorable député sait sans doute aussi que le service postal canadien offre ses services à partir d'un réseau de plus de 19 points de vente, dont seulement quelque 3 600 appartiennent à la Société canadienne des postes. Celle-ci a toujours fait une place de choix à notre drapeau national dans ses établissements.

La politique de la Société est d'assurer que ses employés connaissent la manière appropriée de mettre en montre le drapeau canadien. La Société canadienne des postes s'assure que le drapeau est déployé fièrement et de manière respectueuse.

Cependant, la grande majorité des comptoirs postaux du pays sont situés dans des établissements de vente au détail appartenant à des intérêts privés. La plupart, en effet, sont dans des pharmacies, des magasins de détail, des magasins d'articles divers, des stations-service, de galeries commerciales, et j'en passe.

### *Initiatives parlementaires*

Alors, je pense qu'il est normal que les entrepreneurs du secteur privé forment la majorité du réseau de vente au détail de la Société canadienne des postes, et je pense qu'il leur revient de décider pour eux-mêmes ce qu'ils désirent exposer dans leurs propres établissements.

Je voudrais tout d'abord souligner qu'aux points de vente corporatifs où il est possible de le faire, la Société déploie déjà, et bien en vue, le drapeau canadien.

En second lieu, ce projet de loi ignore totalement l'engagement de la Société canadienne des postes envers la promotion du drapeau canadien. La Société canadienne des postes s'emploie déjà à la promotion de l'image du drapeau canadien dans son programme philatélique. En effet, chaque année, la Société canadienne des postes produit 250 millions de timbres illustrant le drapeau canadien—c'est plus de dix timbres pour chaque homme et femme ou enfant de ce pays—et mon collègue de Restigouche—Chaleur reconnaîtra qu'il s'agit là d'un programme de promotion du drapeau canadien très important.

Soit dit en passant, ces timbres, en langage philatélique, sont ce qu'il est convenu d'appeler des «timbres courants», c'est-à-dire des timbres dont la vignette est perpétuée dans le temps, réimprimée année après année. Notre gouvernement est fier que, année après année, la Société canadienne des postes fasse la promotion du drapeau canadien grâce à son programme philatélique.

Malgré leurs différences, les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leur pays, et grâce à la Société canadienne des postes, ils peuvent exprimer cette fierté par l'entremise de ces timbres à l'effigie du drapeau. J'ose espérer que tous les députés encouragent les Canadiens à apposer ces superbes timbres à leur correspondance.

Il y a 11 ans, lorsque la Société canadienne des postes vit le jour en tant que société d'État, et ce avec le soutien de tous les partis politiques, le système postal connaissait à ce moment-là une période très difficile. Le service se détériorait, les relations de travail étaient en désarroi et le déficit se chiffrait à à peu près un milliard de dollars.

• (1950)

Des changements devaient être apportés afin d'assurer le service postal auquel avaient droit les Canadiens. Il était notamment nécessaire d'éliminer l'interférence politique dans les affaires postales. Il était temps de laisser travailler les experts en matière de livraison du courrier, sans qu'ils aient à se préoccuper des interventions politiques, ce qui était la coutume avant 1984.

Je crois que la Société canadienne des postes effectue un très bon travail et qu'elle a sensiblement amélioré le service postal, et ce, grâce au concours de commerces locaux, d'établissements locaux qui offrent aux Cana-